



03004517

FORMULE IV

Dépôt au greffe du tribunal de commerce

de DE MONS

DÉPOSÉ LE

le 31 DEC 2002

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens
d'intérêt économique

n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par

n°

☐ Registre des sociétés agricoles

n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ DELLAN & C°

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Rue de l'Industrie 94
7330 Saint-Ghislain

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ MONS N° 144099

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 475.248.629

7. Objet de l'acte

▷ Extrait du P.V. de l'A.G. du 27.12.2002
Démission gérant - Nomination gérant

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier
aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni
corrections; il ne peut dépasser les limites du
cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou
plusieurs pages supplémentaires, établies sur
papier libre, tant en respectant des colonnes
d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la
disposition des intéressés au greffe des tribunaux
de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

.../...
L'assemblée prend acte de la démission de
ses fonctions de gérant présentée par
Monsieur André DELMEULLE, domicilié à
Saint Ghislain, Rue de l'Industrie, 94-96.
Cette démission prend effet à dater du 31
décembre 2002, à minuit.

L'assemblée désigne comme nouveau gérant:
Monsieur Philippe DELMEULLE, domicilié à
Masnuy Saint Jean, 195, Chaussée
Brunehault. Son mandat prend effet à
dater du 1^{er} janvier 2003 et est attribué
pour une durée indéterminée.
Les pouvoirs conférés au gérant sont
repris à l'article 11 des statuts de la
société.

La rémunération du gérant nommé ci avant
sera déterminée chaque année en fonction
du résultat.

.../...
Philippe DELMEULLE, Gérant

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.

Numéro du chèque ou de l'assignatio

Numéro du comp